



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04941

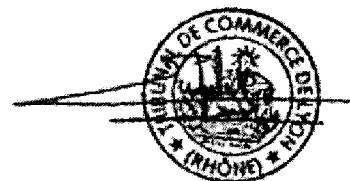
Numéro SIREN : 492 792 973

Nom ou dénomination : DENTRESSANGLE INITIATIVES

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2017 sous le numéro de dépôt A2017/028377

Dénomination : DENTRESSANGLE INITIATIVES
Adresse : 30 BIS rue Sainte-hélène 69002 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2009B04941
n° d'identification : 492 792 973
n° de dépôt : A2017/028377
Date du dépôt : 17/10/2017

Pièce : Décision(s) des associés du 19/06/2017



4930338

DENTRESSANGLE INITIATIVES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 653.687.040 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69002)
30BIS, RUE SAINTE HELENE

492 792 973 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION PRISE PAR LES ASSOCIES LE 19 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Et le dix-neuf juin,

les associés de la société dénommée DENTRESSANGLE INITIATIVES, savoir :

- | | |
|--|--------------------|
| - Madame Evelyne DENTRESSANGLE,
propriétaire de..... | 205.509 actions |
| - Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE,
propriétaire de..... | 27.100 actions |
| nue-propriétaire de | 14.001.006 actions |
| - Monsieur Norbert DENTRESSANGLE,
propriétaire de..... | 37.052.200 actions |
| usufruitier de..... | 28.002.012 actions |
| - Monsieur Pierre-Henri DENTRESSANGLE,
propriétaire de..... | 27.100 actions |
| nu-propriétaire de..... | 14.001.006 actions |
| - Monsieur Vincent MENEZ,
propriétaire de..... | 32.870 actions |
| - Monsieur Jean-Louis SAVOYE,
propriétaire de..... | 21.913 actions |
| <hr/> | |
| Soit un total de | 65.368.704 actions |

ont pris ce jour, à l'unanimité, la décision ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant établi par le Président, Monsieur Norbert DENTRESSANGLE, les Directeurs Généraux, Messieurs Vincent MENEZ, Pierre-Henri DENTRESSANGLE et Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE, ainsi que par le Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Louis SAVOYE :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président, des Directeurs Généraux et du Directeur Général Délégué, ainsi que rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des comptes sociaux et consolidés dudit exercice ; quitus aux dirigeants durant l'exercice.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.
- Attribution de jetons de présence au Comité Stratégique.
- Démission et nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaires.

ont reconnu que les documents ci-après leur ont régulièrement été communiqués :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les comptes consolidés arrêtés à la même date,
- les rapports du Président et des Directeurs Généraux,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- ainsi que toutes autres pièces et tous autres documents prévus par la loi et les règlements,

et ont ensuite décidé d'adopter à l'unanimité la totalité des décisions soumises par le Président et les Directeurs Généraux et qui sont transcrites ci-après :

PREMIERE DECISION

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président, les Directeurs Généraux et le Directeur Général Délégué, du rapport des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuvent le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils leur ont été présentés et les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, des Directeurs Généraux et du Directeur Général Délégué, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes consolidés au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé.

QUATRIEME DECISION

Les associés approuvent les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du C.G.I. s'élevant à 12.662 euros.

CINQUIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.177.326,15 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	1.177.326,15 €
Report à nouveau bénéficiaire antérieur	576.802.574,43 €
Bénéfice distribuable	<u>577.979.900,58 €</u>

5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale	58.866,31 €
Au poste « Réserves spéciales »..... (art. 238 bis AB du CGI)	107.817,00 €
Au poste « Autres réserves »	50.103.817,00 €
(pour le porter à 450.000.000 €)	
Report à nouveau créditeur	527.709.400,27 €

SIXIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

SEPTIEME DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuvent les termes dudit rapport et les conventions qui pourraient y être relatées.

SEPTIEME DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prennent acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

HUITIEME DÉCISION

Les associés décident d'attribuer au Comité Stratégique, pour l'année 2016, des jetons de présence pour un montant global annuel de cinquante mille euros (50.000 €), que le Comité Stratégique répartira librement en ses membres.

NEUVIEME DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, des Directeurs Généraux et du Directeur Général Délégué :

- décident d'accepter la démission de Monsieur Laurent de PARISOT de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire, avec effet de ce jour ;
- constatent que Monsieur Jean-François AUBRY, co-commissaire aux comptes suppléant, parti en retraite, ne peut reprendre la mission de Monsieur Laurent de PARISOT ;
- décident de désigner en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Laurent de PARISOT, avec effet de ce jour et pour une durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017 :
 - RSM Paris, société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 792 111 783, 26 rue Cambacérès à Paris (75008), représentée par Monsieur Paul-Evariste VAILLANT, l'un de ses associés ;

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés, les Directeurs Généraux et le Directeur Général Délégué non associés.

Pour copie conforme

Le Président

M. Norbert DENTRESSANGLE

